



DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Pierre-Alain Joye**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Grenette.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse.

Il relève que le Conseil général est de retour dans son environnement habituel après la séance délocalisée dans la cantine de Bussy. Il imagine que cette séance sera moins perturbée par les bruits des avions et du chauffage. Depuis la dernière séance, a eu lieu la traditionnelle sortie qui a emmené les Conseillers à Fribourg et au Palais fédéral à Berne et il espère que le programme a plu. Il remercie tous les participants qui ont permis que cette journée se déroule dans la joie et la bonne humeur.

M. le Président a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de M. Tom Bise qui remplace M. Christophe Bloechle, démissionnaire, pour le Groupe PLR. M. Bise a été assermenté en date du 10 octobre dernier et peut donc légalement siéger au sein du Législatif. Il lui souhaite la bienvenue. Applaudissements. En raison de la démission de M. Bloechle, le poste de Chef du Groupe PLR au sein du Conseil général est dorénavant occupé par M. Jocelyn Rey. Félicitations.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Rose-Marie Rodriguez, Jean-Claude Frey et Steve Pillonel.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mmes Anne-Marie Bulliard, Marianne Lambert et MM. Yves Blanc, Maurice Bourqui, Conrad Castaldi, Jollan Gorret, François Julmy, Romain Lambert et Fabien Liniger

51 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent, sauf M. Dominique Aebischer qui est excusé.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période administrative.
4. Election d'un membre à la Commission des subsides pour la période administrative.
5. Structure des autorités communales pour la législature 2021-2026 – message no 92.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 784'000.00 TTC pour l'aménagement d'un bassin de rétention et le remplacement de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées à Murist – message no 93.
7. Investissements bouclés au 31 décembre 2018 – Commentaires du Conseil communal – message no 94.
8. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
M. le Président remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Philippe Aegerter, Conseiller communal, communique :

Auberge communale de Bussy

Le Conseil communal peut vous donner les précisions suivantes concernant l'exploitation de l'Auberge communale de Bussy. Comme vous l'avez certainement constaté par vous-même, cette Auberge est malheureusement fermée depuis de nombreux mois.

Nous avons appris en mai que l'exploitant allait fermer l'Auberge pendant les mois d'été, jusqu'à début septembre, sur conseil de sa fiduciaire, car celle-ci n'était pas assez rentable. Pendant ces quelques mois, l'exploitant a travaillé dans un autre établissement pour pouvoir honorer ses engagements. En septembre, l'Auberge n'a pas rouvert et nous avons appris la volonté de l'exploitant de remettre son commerce.

Suite à des discussions avec lui, le Conseil communal a décidé de libérer l'exploitant pour la fin de l'année. Compte tenu de l'état et de la particularité du bâtiment, le Conseil communal a décidé de ne pas remettre sur le marché la location de cette Auberge pour l'instant mais de reprendre le dossier de rénovation initié par l'ancienne Commune de Bussy qui avait mené des réflexions concernant ce bâtiment au niveau de l'établissement public, de l'appartement et des espaces pour les sociétés locales. Un crédit ouvert par l'ancienne Commune de Bussy permet de finaliser les réflexions sous forme de plans et de chiffrer les travaux. Ce dossier avait été mis de côté en début de législature comme un nouvel exploitant avait été trouvé.

Le Conseil communal ne manquera pas de revenir devant le Conseil général en temps utile concernant ce bâtiment.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Suite à la démission de M. Christophe Bloechle, un membre doit être élu à la Commission financière pour la période administrative.

M. le Président fait part qu'il a reçu la candidature de M. Tom Bise du Groupe PLR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élu M. Tom Bise du Groupe PLR en qualité de membre à la Commission financière pour la période administrative. Applaudissements.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES SUBSIDES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Suite à la démission de M. Christophe Bloechle, un membre doit être élu à la Commission des subsides pour la période administrative.

M. le Président fait part qu'il a reçu la candidature de M. Tom Bise du Groupe PLR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élu M. Tom Bise du Groupe PLR en qualité de membre à la Commission des subsides pour la période administrative. Applaudissements.

5. STRUCTURE DES AUTORITES COMMUNALES POUR LA LEGISLATURE 2021-2026 – MESSAGE NO 92

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Marco Bezzola, Président de la Commission des structures, relève que chaque Conseiller a eu l'occasion de consulter le rapport de la Commission et il ne va pas le détailler mais aimerait juste souligner quelques éléments-clés qui, à ses yeux, doivent être pris en compte dans la décision sur ce dossier. Tout d'abord, il tient à remercier tous les membres de la Commission pour l'excellence de leur collaboration. Un merci particulier au Secrétaire général, M. Lionel Conus, pour son travail et ses conseils avisés, c'est toujours un plaisir. La Commission a tout mis en œuvre pour trouver la meilleure proposition possible. Celle-ci ne se base pas seulement sur les différents articles de lois, sur l'esprit de la convention de fusion et sur les expériences et les leçons tirées de cette première partie de législature mais elle est également tournée vers le futur. Cette proposition est faisable et rationnelle et permettra ainsi aux autorités politiques de fonctionner le mieux possible lors de la prochaine législature et d'ainsi consolider cette belle

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

fusion. De rester à 9 Conseillers communaux permettrait de maintenir cet esprit de milice et d'élargir la provenance des membres du Conseil communal. Il serait également plus facile de dépêcher les Conseillers en vue d'informer les éventuels futurs groupes, qui ne seraient plus représentés par un Conseiller communal, lors de leurs séances de préparation. Il serait également plus aisé de renforcer les différents services qui doivent l'être. Pour ce qui est des taux d'occupation, l'augmentation de 20% pour le Syndic et de 10% pour le Vice-Syndic et les Conseillers paraît appropriée puisque l'on donne aux Conseillers une plus grande marge de manœuvre. De plus, les Commissions administratives (CA) et techniques (CT) sont incluses dans ce pourcentage. Une petite précision quant à l'augmentation du taux d'activité des Conseillers communaux : celle-ci ne peut pas, à elle seule, régler les problèmes de surcharge de certains dicastères. En effet, une répartition adéquate des dicastères et le choix de chefs ou cheffes de service compétent-e-s sont primordiaux et influent sur le taux d'occupation du poste. Ces points (répartition des dicastères et choix des chefs ou cheffes de service) sont de la compétence seule du Conseil communal. En prévision des élections communales de 2021, il tient à souligner l'aspect fondamental suivant: la source de motivation à reprendre une charge publique ne devrait pas être uniquement celle d'un revenu auquel l'on pourrait s'accrocher, mais bien celle de servir au bien-être de la Commune et de sa population. Tout travail mérite salaire n'est, à ses yeux, pas suffisant ; tout travail bien fait mérite salaire serait plus approprié.

En résumé, M. Bezzola demande au Conseil général de bien vouloir valider la proposition de la Commission qui est soutenue par le Conseil communal pour la composition des autorités communales pour la législatures 2021-2026 soit :

- un Conseil général de 60 membres avec les cercles électoraux, rémunération inchangée;
- un Conseil communal de 9 membres sans les cercles électoraux avec des taux d'activité de 80% pour le Syndic, 50% pour le Vice-Syndic et 40 % pour les Conseillers, base de rémunération inchangée.

M. Bezzola remercie de l'attention qui lui a été accordée et reste à disposition pour de plus amples renseignements.

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, abonde aux propos du Président de la Commission des structures et relève que la base des rémunérations reste inchangée. Actuellement, les Commissions administratives et techniques sont rémunérées à part ; pour le futur ces rémunérations seraient comprises dans l'augmentation des pourcentages pour un coût supplémentaire d'env. CHF 60'000.00. Toutes les rémunérations seront votées lors des budgets. La Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des personnes présentes, le message no 92.

M. André Losey, rapporteur du Conseil communal, relève que la Commission qui a examiné ce dossier était une Commission mixte donc les propositions soumises sont raccord entre le Conseil communal et les Conseillers généraux membres. La proposition respecte parfaitement la convention de fusion. Il souligne également que pour tous les groupes qui voudront déposer une liste au Conseil communal, il sera important de préciser aux futurs candidats potentiels qu'avec les taux présentés, il faudra pouvoir se libérer, les séances n'ayant pas lieu en soirées.

M. Carlo Bonferroni, au nom du Groupe Vernay, demande une modification au message 92 « structures des autorités communales pour la législature 2021-2026 ». En effet, après lecture de ce message, il a été constaté que la proposition soumise pour le Conseil communal :

- ne permettra pas aux cercles électoraux d'avoir un représentant au Conseil communal ;
- isolera les habitants des anciennes Communes, car ils auront plus difficilement accès à un membre du Conseil communal qui servirait de relais à leurs soucis quotidiens ;
- désynchronisera l'élection du Conseil général de celle du Conseil communal.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

Pour corriger ces points, le Groupe Vernay propose donc de modifier le point 2 de la conclusion qui est actuellement :

« Conseil communal de 9 membres sans cercle électoral avec des taux d'activité de 80% pour le Syndic, 50% pour le Vice-Syndic et 40% pour les Conseillers » en

« Conseil communal de 9 membres avec cercles électoraux analogues à ceux de la législature 2017-2021 avec des taux d'activité de 80% pour le Syndic, 50% pour le Vice-Syndic et 40% pour les Conseillers ».

Cette demande se base sur l'art. 46a de la Loi sur l'exercice des droits politiques qui permet à une Commune dotée d'un Conseil général de diviser son territoire en plusieurs cercles électoraux et cela par le biais d'un règlement de portée générale. Le Groupe Vernay demande donc au Conseil général de refuser le message tel que proposé et de voter ensuite sa proposition.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la structure des autorités communales pour la législature 2021-2026 est acceptée par 43 oui, 8 non et 0 abstention.

6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 784'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION ET LE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES A MURIST – MESSAGE NO 93

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie les 5 et 12 novembre 2019. La question de la nécessité de la réalisation de ce bassin de rétention a été posée au Conseil communal. M. Borcard, Conseiller communal, a expliqué que cet investissement était lié au développement de la zone Vulliamas. La mise en œuvre de la mesure du PGEE de 2007 de Murist permettrait de solutionner l'évacuation des eaux claires de ce quartier. A l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter l'investissement du message 93.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, précise que la participation du Canton à ces travaux, pas connue à l'époque de la rédaction du message, sera de 10%.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, s'interroge sur la nécessité d'un tel bassin, surtout avec un coût relativement important et pose dès lors les questions suivantes : est-ce que les calculs ont été refaits depuis le PGEE de 2007 ? Est-ce que la future zone Clos de l'Hotau a été prise en compte dans les calculs ? Quelle est la nécessité d'un tel bassin si, pour l'ensemble de la zone Vulliamas, des zones de rétention individuelles sont obligatoires ? Est-ce que le choix du lieu est approprié ? Le choix du lieu permet-il de récolter toutes les eaux « problématiques » du village ?

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement ce bassin va desservir également le quartier Clos de l'Hotau. Ce bassin de rétention fait partie du PGEE donc il s'agit d'une obligation. Les calculs en vue du dimensionnement de ce bassin ont été refaits depuis le PGEE de 2007 et tiennent compte des bassins de rétention individuels qui desservent le quartier Vulliamas. Quant au lieu de ce futur bassin, il a été déterminé par l'ingénieur en charge du PGEE donc est approprié.

A **M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, **M. Borcard** répond que la subvention cantonale sera versée sur l'ensemble des travaux prévus dans ce message.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 784'000.00 TTC pour l'aménagement d'un bassin de rétention et le remplacement de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées à Murist est accepté par 49 oui, 0 non et 2 abstentions.

7. INVESTISSEMENTS BOUCLES AU 31 DECEMBRE 2018 – COMMENTAIRES DU CONSEIL COMMUNAL – MESSAGE NO 94

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie le 5 novembre pour étudier ce message et en a discuté avec le Conseil communal le 12 novembre. La Commission a été satisfaite de constater que le Conseil communal a enfin pu répondre à sa demande de clore les investissements terminés et d'en commenter les dépassements. Toutefois, elle demande que dans le futur les points suivants soient appliqués au mieux :

- Clore les investissements rapidement dès qu'ils sont terminés ;
- Évaluer au mieux les dépenses, c'est-à-dire ne pas augmenter les devis pour avoir une marge de sécurité importante et éviter ainsi de demander des disponibilités supplémentaires ;
- Noter une estimation des subventions dans le message, afin, d'une part, de ne pas oublier de les réclamer et, d'autre part, de donner des chiffres plus réalistes sur le coût réel probable de l'investissement.

Ces remarques sont importantes, car le montant des investissements influe directement sur la capacité d'investissement. Le montant net des montants non-dépensés augmenté des subventions reçues se monte à env. 2 millions et dans une période budgétairement difficile cela pourrait empêcher le Législatif de voter un investissement ou alors lui faire procéder à un ajustement fiscal évitable. Après avoir discuté tous ces points et analysé les commentaires du Conseil communal, la Commission financière a décidé, à l'unanimité, de recommander au Conseil général de donner décharge au Conseil communal sur les commentaires transmis.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, confirme qu'effectivement c'est la première fois depuis la fusion que le Conseil communal a effectué ce travail d'examen de tous les investissements terminés et qu'il présente ses commentaires au Législatif. Dorénavant une telle liste sera présentée chaque année en même temps que le dossier des comptes annuels. Il approuve les remarques de la Commission financière en relevant qu'effectivement parfois il est difficile d'estimer les recettes des futures subventions qui seront reçues. Effectivement il y a un risque d'oublier ces subventions surtout en cas de fusion. Concernant la capacité d'investissement, dès 2021, elle ne reposera plus sur le système de calcul actuel, donc la marge nette d'autofinancement ne sera plus opérée par ces crédits qui sont ouverts et non terminés.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le Conseil général donne décharge à l'unanimité au Conseil communal sur les commentaires transmis dans le cadre des investissements bouclés au 31 décembre 2018.

8. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de 3 interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

M. Jean-Marie Pittet, Conseiller général, intervient sur les sujets suivants « centre-ville au bord de la saturation – souillures et verres brisés – nuisances sonores... ». Voilà résumées en quelques lignes, l'impression générale et les remarques formulées par bon nombre d'habitants et telles que traduites par le journal « La Broye » dans son édition du 12 septembre 2019. Fort de ces divers appréciations et constats mais bien que reconnaissant que ces manifestations ont leur importance et sont une plus-value pour le développement social et l'économie touristique de la Ville, son intervention se veut constructive dans la perspective d'une prise de conscience des autorités afin que soit préservé et mis en valeur un mode de fonctionnement ne portant pas préjudice à la qualité de vie des citoyennes et citoyens durant la saison estivale. Par ailleurs, dans l'article mentionné, M. Samuel Ménétreay, Conseiller communal responsable du dicastère, mentionne l'attention portée par les autorités communales pour faire coexister les manifestations et les habitants. A cet effet, il relève que des séances de briefing et de débriefing ont eu lieu avec chaque organisateur. Fort de ce qui précède, il pose les questions suivantes : quels éléments-moteurs sont ressortis de ces échanges ? Quelles démarches et quelles décisions mobilisatrices ont été définies afin de mettre l'accent sur le savoir-vivre ensemble entre les organisateurs et les habitants concernés, ceci dans le but que les animations variées et de qualité perdurent en tenant compte des attentes de chacune et chacun ?

Mme Christine Duc, Conseillère générale, revient sur les problèmes de bruit au passage à niveau de la gare lors du passage des véhicules. Elle sait que ce sont les CFF qui sont responsables de cet entretien ; évidemment si le responsable des CFF habitait dans le quartier, ce problème serait déjà réglé depuis longtemps. Toutefois, vu la récurrence de ce bruit, est-ce que la Commune peut faire quelque chose, a-t-elle un moyen de pression auprès des CFF afin de trouver une solution rapide ?

M. Jocelyn Rey, Conseiller général, demande où en est le projet concernant la transformation des bureaux communaux avec le bâtiment de la Grenette et celui qui se trouve à côté.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pittet en confirmant que son intervention est légitime. Il ne pourra pas y répondre totalement ce soir étant donné la complexité de ce sujet mais il reviendra avec une communication du Conseil communal lors d'une prochaine séance du Législatif. Le Conseil communal est conscient qu'il doit faire attention à la coexistence et la cohabitation entre les manifestations et les habitants mais quand il y a un dérapage il ne peut pas être prévu à l'avance. Les démarches sont entreprises pour essayer de corriger pour l'édition suivante mais le problème a déjà eu lieu avec les énervements qui en découlent pour les riverains. La fois suivante, il y a parfois autre chose qui ne fonctionne pas, ce qui ne peut être prévu. Il essaiera de venir avec des réponses précises à toutes les remarques soulevées pour expliquer les moyens à disposition du Conseil communal.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Duc qu'il a déjà eu 6 interventions auprès des CFF, soit écrites ou orales. Bien que toutes les personnes contactées lui aient dit que ce n'était pas de leur compétence directe, toutes s'étaient engagées à ce que ce problème soit réglé rapidement en transmettant l'information à qui de droit. La dernière séance a eu lieu il y a env. 1 mois et la personne des CFF a promis que cela serait réparé dans la semaine ce qui n'a pas été le cas. Sachant qu'il y aurait des interventions à ce sujet ce soir, il a fait tout ce qu'il a pu pour remédier à ce problème en contactant encore hier les CFF. Ils n'ont pas réussi à réparer pour aujourd'hui mais lui ont promis que ce sera fait dans le courant de la semaine prochaine. Ce passage s'est encore plus détérioré, avant c'était uniquement les véhicules montants qui faisaient du bruit, maintenant c'est dans les deux sens. Toute la longueur, une baguette métallique s'est libérée du rail ce qui engendre ces nuisances sonores. M. Chassot a menacé les CFF d'aller mettre une mousse expansive lui-même si rien ne se faisait. Il doit les rappeler d'ici la fin de la semaine prochaine si rien ne se passe.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Rey que la Commission en charge du dossier de la transformation de l'Administration communale a siégé à plusieurs reprises. Lors de sa dernière séance, les membres de cette Commission ont posé beaucoup de questions pour lesquelles il est en train de préparer des réponses. Une prochaine séance aura lieu bientôt à cet effet et il réserve ses réponses d'abord à la Commission avant d'en informer le Législatif.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, revient à la charge concernant le problème du bruit du passage à niveau de la gare. Il y a déjà un an, une intervention dans ce sens était prévue d'être faite au Conseil général et les CFF ont effectué la réparation le jour du Conseil général. Donc ce problème dure depuis longtemps. C'est important de s'appuyer sur les bonnes personnes aux CFF pour trouver une solution définitive à ce problème récurrent. Ce bruit est insupportable pour les alentours de ce passage. Quelque chose doit se faire dans l'urgence mais correctement. Le deuxième problème est la gare en elle-même qui est vétuste et ne répond plus aux normes par rapport au transport de personnes à mobilité réduite ou autres et là il demande au Conseil communal de faire quelque chose. Il connaît les délais qui ont déjà été communiqués par le CFF de 2021-2023 mais il s'agit de délais qui, selon lui, ne sont plus supportables. C'est une loi qui demande que de tels endroits soient adaptés pour les personnes à mobilité réduite et à Estavayer-le-Lac c'est vraiment catastrophique, c'est dangereux, y compris pour les personnes âgées. Il demande dès lors au Conseil communal d'obtenir des délais précis et fermes de la part des CFF par rapport à l'adaptation des quais ou d'entreprendre, en l'incluant dans le prochain budget communal, une installation provisoire sur une certaine longueur afin de pouvoir permettre aux utilisateurs de l'emprunter. Même si cela peut avoir comme incidence de reporter la réfection définitive, il estime qu'un bon provisoire solide est positif. Une loi existe et les CFF devront de toute façon entreprendre cette réfection un jour. Il a lu dernièrement dans les journaux qu'un projet de déplacement de la gare de Bossonnens est prévu. Ils savent qu'ils vont la déplacer mais ils ont quand même investi 4 millions pour refaire cette gare et la mettre au goût du jour. M. Catillaz estime dès lors qu'il faudrait examiner avec les CFF pour, le cas échéant, faire du provisoire avec une participation financière de leur part.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, a été surpris de constater, dans le projet de la zone C3 de l'Habitat de la Prillaz, que les gabarits posés sont quasiment au bord du parking de la Prillaz. Il sait que le Conseil communal fait partie du Conseil d'administration de l'Habitat de la Prillaz et connaît ce dossier. Mais cela lui paraît surprenant de s'enfermer comme cela autour de la salle de la Prillaz car cela pourrait bloquer un développement éventuel de cet endroit par la Commune. Il ne sait pas s'il est encore possible de faire quelque chose afin de modifier cela.

M. Axel Catillaz, Conseiller général, se rapporte au message 51 du Conseil communal concernant l'installation de containers enterrés et de poubelles ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs dans les diverses localités de la Commune. Ce message a été voté à l'unanimité en date du 23 mai 2018. Cela fait bientôt plus de 2 ans que les citoyens ont un nouveau système de gestion des déchets et certains habitants du village de Montborget l'ont approché pour demander quand est-ce qu'ils auront à disposition un container enterré. M. Catillaz demande s'il y a des soucis au niveau de l'implantation de ces derniers (acquisitions de terrains, autorisations diverses) et demande des informations quant à leur future installation.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz concernant les rails que les CFF vont faire une réparation provisoire. Ils ont expliqué qu'il n'existe pas de pièce standardisée pour le passage à niveau d'Estavayer-le-Lac, donc ils doivent refabriquer les pièces à chaque fois que cela se détériore. Là ils vont faire du provisoire et entretenir sérieusement en 2021, date qu'ils ont donnée pour la suite. En septembre 2019, c'est la première fois que les représentants des CFF ont montré au Conseil

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

communal des esquisses du projet de transformation de la gare. Il s'agissait d'une nouvelle équipe des CFF qui a été très surprise d'apprendre que le Conseil communal n'avait jamais vu ces documents. Ils ont donné 3 semaines au Conseil communal pour effectuer d'éventuelles modifications sur les esquisses présentées (empattement du passage à niveau, programme des travaux, installation de WC publics, travaux prévus sur le quai). Le Conseil communal a fait le nécessaire avec les ingénieurs afin d'examiner la compatibilité de ce projet avec les travaux communaux prévus. 3 semaines plus tard, une nouvelle séance a eu lieu en vue de finaliser leurs plans pour la procédure d'approbation des plans qui devaient être envoyés à Berne. Ce jour-là, ils ont informé le Conseil communal qu'il y avait eu des problèmes internes chez eux et que ce dossier était renvoyé de 3 mois. Donc il devrait être déposé à Berne en février 2020. Le programme prévu à ce jour est qu'en 2021 il y aura un quai provisoire fonctionnel et aux normes de l'autre côté de la voie (LCB) ; ils ne sont pas entrés dans les détails de cette réalisation qui paraît complexe car ils sont sûrs d'eux. Ils feraient ce quai provisoire pour pouvoir travailler librement à la gare et mettre le passager en toute sécurité. En 2023, les travaux de quais seraient terminés, y compris les travaux du passage à niveau. Il faut savoir que c'est là qu'il y a un problème pour le Conseil communal : ils n'ont pas prévu d'élargir l'empattement des barrières. Dès lors, cela ne rentre pas du tout dans l'avant-projet communal de la Route de Lully où il est prévu des pistes cyclables et des bandes pour les piétons des deux côtés de cette route, donc il faudra absolument que les CFF donnent plus d'espace à cet endroit. Les procédures sont lourdes avec les CFF, plus le Conseil communal a de contacts, plus il comprend que c'est compliqué avec cet organe. La Commune n'a aucune emprise sur eux mais essaie de les pousser le plus possible. Leurs équipes changent très souvent.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz concernant l'Habitat de la Prillaz que c'est le PAD qui a prévu les implantations à cet endroit qui est très proche de la salle de la Prillaz. Il a été conçu comme cela, aucune modification n'y a été apportée depuis le début. L'étape suivante C4 se retire un peu pour ne pas pénétrer sur la place de parc mais pour le reste c'était prévu comme cela. Des discussions avaient eu lieu pour savoir si la Commune voulait densifier cet endroit ce à quoi il avait été renoncé car le quartier est bien proportionné comme cela. Il entend la remarque de M. Catillaz mais cette implantation a toujours été prévue ainsi depuis le début.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal en remplacement de M. Dominique Aebischer, répond à M. Catillaz concernant les containers qu'à Morens c'est en ordre, La Vounaise également. Pour ce qui est de Montborget, le Conseil communal a tout essayé ce qu'il a pu en demandant même un entretien à la DAEC qui refuse catégoriquement cette implantation prévue à la croisée des deux zones villas, hors zone, à côté de la fontaine, boîte aux lettres, arrêt de bus, parce que cet endroit est en zone agricole. Ils estiment qu'il s'agit d'une solution de complaisance de la Commune de vouloir mettre un container enterré dans une zone agricole et invitent le Conseil communal à trouver un lieu dans la zone à bâtir à cet effet. Pour Franex, c'est exactement pareil et pour Autavaux et Les Planches également. Le Conseil communal a reçu leur refus de venir effectuer des visions locales la semaine dernière. Il va dès lors revoir ce dossier et essayer de trouver des emplacements adéquats et acceptés par l'Etat, très certainement sur des terrains privés ce qui est regrettable.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, revient sur son intervention concernant les travaux à la gare et demande si la Commune, elle-même, ne pourrait pas prendre les devants pour essayer de poser quelque chose de provisoire rapidement, par exemple un ponton, un quai en bois. **M. Chassot** lui répond que cette idée a été abandonnée vu la lourdeur des procédures de négociations avec les CFF, même un aménagement provisoire prendrait un an de procédure minimum et on est presque en 2021. Les personnes à mobilité réduite qui se plaignent de cette situation aux CFF, ces derniers leur répondent « sortez du train à Cheyres ».

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

M. Jean-Pierre Burri, Conseiller général, relève que lors de la dernière séance du Conseil général il y a eu une intervention dans les « divers » concernant les escaliers mal éclairés de la salle de la Prillaz. Entre-temps, lors du loto du Club de Tennis de table, une dame s'est encoulée auxdits escaliers et s'est cassé le col du fémur. Il y a eu intervention de l'ambulance avec une attente pour le jeu du loto qui s'est terminé à 23h05. L'ambulance a mis du temps et ne pouvait pas passer les portiques du parking qui étaient fermés et il a fallu traverser le gazon. La dame accidentée a été opérée et tout s'est bien fini. Dans le procès-verbal du dernier Conseil général, le Conseil communal a signalé avoir mis au budget 2020 un montant pour l'amélioration de la situation. Il espère que les travaux commenceront le 1er janvier et non pas le 31 décembre de l'année prochaine.

Mme Christine Duc, Conseillère générale, rejoint les propos de M. Burri. Cette situation est inadmissible et il est temps d'agir. Cela fait des mois, voire des années que ce sujet est récurrent et qu'il y a des accidents à cet endroit. Elle estime que des améliorations peuvent être faites dans l'urgence dans de telles situations. Il n'y a pas forcément besoin d'avoir un budget pour ajouter quelques leds ou autres à cet endroit. Il est temps d'agir car c'est bientôt à chaque loto qu'il y a des incidents.

M. Jocelyn Rey, Conseiller général, revient sur l'accident qui s'est produit dans un bus scolaire à Romont et demande si les élèves de la Commune ont chacun une place assise lors des transports scolaires avec ceinture de sécurité ou est-ce qu'il y a également des élèves debout sans être attachés.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond concernant les escaliers de la Prillaz, qu'il a pris note des interventions faites. Il est allé visiter la dame qui a chuté lors du loto du Tennis de table, a pris note de ses remarques mais son récit n'était pas toujours identique. Par contre, depuis, une intervention a déjà été faite dans la salle à cet effet par la pose de bandes réfléchissantes sur le bord de l'escalier. Il souligne quand même que cela fait 30 ans que cette salle existe comme cela. Des solutions sont cherchées mais la configuration de cette salle est telle. M. Votta est sensible à ce problème et fera part ultérieurement des autres solutions qui seront trouvées.

M. André Losey, rapporteur du Conseil communal, confirme que la salle de la Prillaz a été construite en 1986 donc cela fait 33 ans. Ces chutes ont débuté lorsque l'éclairage a été changé, donc il y a certainement un problème de ce côté-là. Des bandes réfléchissantes ont d'ores et déjà été posées pour mieux marquer ces différences de niveaux.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond qu'au niveau des transports scolaires, il y a deux types de transports sur le territoire communal. Des enfants empruntent les bus de lignes, soit ceux de BMRS et ceux de Vernay. Ces bus de lignes sont compatibles à la Loi sur la circulation routière, donc effectivement il se peut que des enfants soient debout dans le bus ou ne soient pas attachés. Ensuite il y a des petits bus de transports qui circulent notamment dans la zone scolaire 3, entre Estavayer-le-Lac et Font et aussi dans la zone scolaire 2 et dans ces bus-là effectivement les enfants sont assis et ils sont censés s'attacher. L'accident qui a eu lieu à Romont est désolant. Il faut attendre les conclusions de l'enquête des TPF. Il faut savoir que ces bus transportent des milliers d'enfants ; c'est vrai que peut-être en campagne ils roulent un peu plus vite qu'au centre-ville.

Mme Christine Duc, Conseillère générale, relève que la réponse de M. Votta disant que la salle de la Prillaz est comme cela depuis 30 ans n'est pas une réponse acceptable pour elle. De dire que l'on a déjà mis des bandes réfléchissantes et qu'on étudie d'autres mesures, d'accord mais c'est inacceptable de dire que c'est comme cela depuis 30 ans. **M. Votta** en prend acte et fera le maximum de ce qu'il peut faire pour empêcher ce problème mais il ne peut pas faire l'impossible non plus.

DATE : 19 NOVEMBRE 2019 – 20h00

A **M. Mathieu Arm**, Conseiller général, **Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant l'état d'avancement du projet de centre sportif, que tout prochainement les membres de la Commission de la zone sportive et ceux de la Commission d'aménagement du territoire vont se réunir avec le Conseil communal pour faire une séance de travail à ce sujet. Il faut laisser les Commissions travailler et des nouvelles seront données dès que possible.

Avant de clôturer cette séance, **M. le Président** informe que les prochaines séances du Conseil général auront lieu en principe à la salle de la Prillaz, la belle salle de la Grenette n'étant plus tellement adaptée pour accueillir les débats du Législatif, surtout lorsque le public se déplace en nombre. Il rassure les Conseillers généraux en leur disant que la salle de la Grenette ne sera pas laissée à l'abandon, elle va encore accueillir un grand nombre de séances et de manifestations.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le jeudi 19 décembre dans la salle de la Prillaz, avec la votation sur le budget 2020 comme plat de résistance. Comme de coutume, un apéritif clôturera cette dernière séance de l'année 2019. Le Bureau, lui, se réunira le lundi 2 décembre prochain à 19h00.

M. le Président remercie les Conseillers pour leur écoute et souhaite à tous une excellente fin de soirée. Il souhaite une bonne rentrée. Il lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Pierre-Alain Joye

Le Secrétaire général :
Lionel Conus